

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

19 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**SOUS-AMENDEMENT**

N° 42132

présenté par

Mme Obono, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud,  
M. Larive, M. Mélenchon, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon,  
Mme Ressiguier, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

à l'amendement n° 23851 de M. Juanico

-----

**ARTICLE PREMIER**

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« la sécurité matérielle »

les mots :

« un niveau de vie décent ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Par ce sous-amendement, nous souhaitons appuyer l'amendement concerné, et souligner par la même le caractère profondément inégalitaire de cette réforme qui va appauvrir les populations les plus fragiles.